

## **PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE**

tenue au SMVV à Mézériat à 19 heures

Nombre de délégués élus : 11  
Nombre de membres en exercice : 11

Date de la convocation : 16/09/2024  
Nombre de délégués votants : 07

### **Présents :**

MM. Gérard BRANCHY, Patrick DURANDIN, Guillaume FAUVET, Alain JAYR, Martial LOISY, Luc MICHEL et Jean-Michel VANDEL

**Excusés :** MM. Baptiste DAUJAT, Jean-Louis GIVORD, Dominique MOREL et Philippe POTTIER

**Secrétaire de séance :** M. Patrick DURANDIN

**Agents présents :** MM. Stéphane KIHL, Thibaud PANDELAKIS et Laurent CHARBONNIER et Mme Edwige FELIX CAPPONI

*Début de la séance : 19h00*

Constatant que le quorum est atteint, M. BRANCHY, le Président du Syndicat Mixte Veyle Vivante, expose l'ordre du jour qui s'est déroulé comme suit :

### **❖ Par délibération DBE2024 09 024 : Approbation du procès-verbal de la séance du Bureau Exécutif du 19.06.2024**

Aucune observation n'étant apportée, le procès-verbal de la séance du Bureau Exécutif du 19 juin 2024 est approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés (**7 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**).

### **❖ Par délibération DBE2024 09 025 : Arrêt de la maintenance par le Syndicat Mixte Veyle Vivante des ouvrages hydrauliques des moulins de Faty et Vieux à Grièges**

M. KIHL informe l'assemblée délibérante que le syndicat assure jusqu'à ce jour, la maintenance sur la Commune de Grièges des ouvrages suivants :

- **Les vannages de décharge du moulin de Faty :**



Deux des vannages motorisés font partie du système hydraulique de l'ancien Moulin Faty, que le propriétaire exploite en hydroélectricité dans le cadre de son droit d'eau. Ces vannages ont été financés par l'ancien syndicat hydraulique de la Basse Veyle, et leur entretien demeure depuis à la charge des syndicats qui se sont succédés.

Au regard de l'absence d'intérêt général lié à l'entretien de ces ouvrages, dont la gestion est réglementairement cadrée par le droit d'eau du moulin, le Président propose au Bureau Exécutif d'acter le fait que ces vannages ont vocations à être gérés et entretenus par le propriétaire du moulin, mettant fin à la prise en charge de sa maintenance par le SMVV.

M. JAYR se demande si en plus de cette délibération, un courrier contre-signé sera adressé au propriétaire. MM. BRANCHY et KIHL estiment que c'est là une excellente idée qui sera mise en œuvre.

M. MICHEL souhaite savoir si le propriétaire est en droit de refuser d'ouvrir son vannage pendant la restauration du pont au niveau du château de Pont-de-Veyle ? M. KIHL répond que c'est effectivement le cas. Il précise également que, si le propriétaire actuel est d'accord, une obligation d'ouverture des vannages en cas de travaux réalisés par la puissance publique pourra être intégrée dans le règlement d'eau.

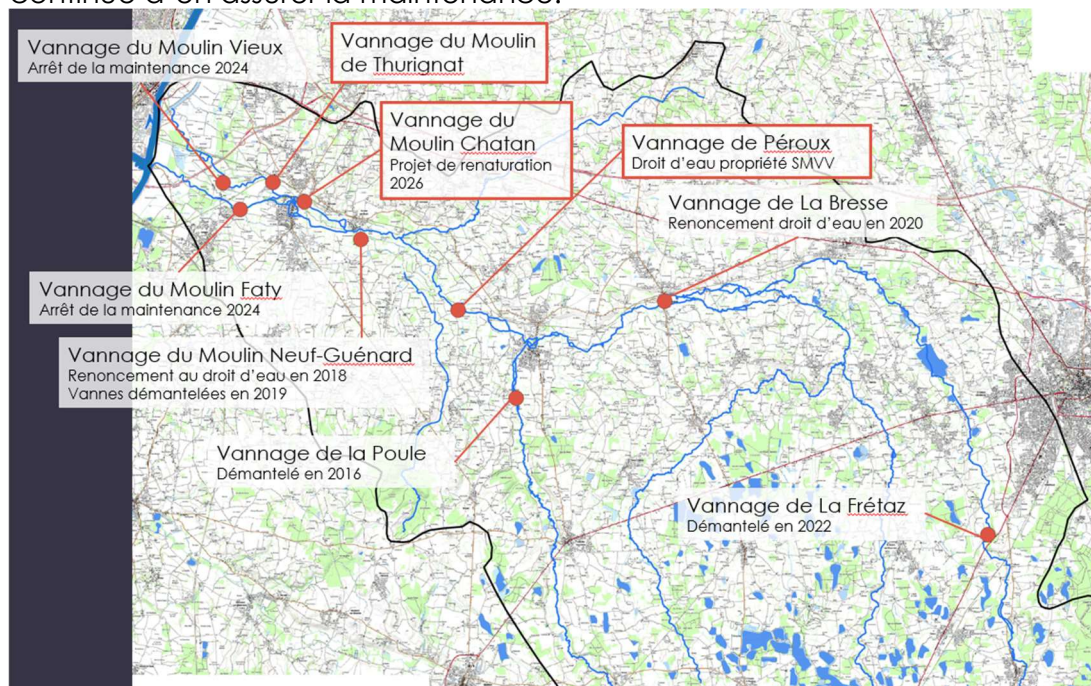
• **Le vannage de décharge du moulin Vieux :**

Ce vannage, en panne et en position ouverte depuis 2022, fait partie du système hydraulique de l'ancien moulin Vieux, et est dûment répertorié dans le droit d'eau. Plusieurs travaux d'automatisation et de motorisation ont été effectués par le syndicat mais suite à une rupture du câble soutenant la pelle, le Bureau Exécutif avait décidé de ne pas procéder à sa réparation, faute d'intérêt général le justifiant.





M. CHARBONNIER poursuit en faisant un état des lieux des différents vannages dont le syndicat continue d'en assurer la maintenance.



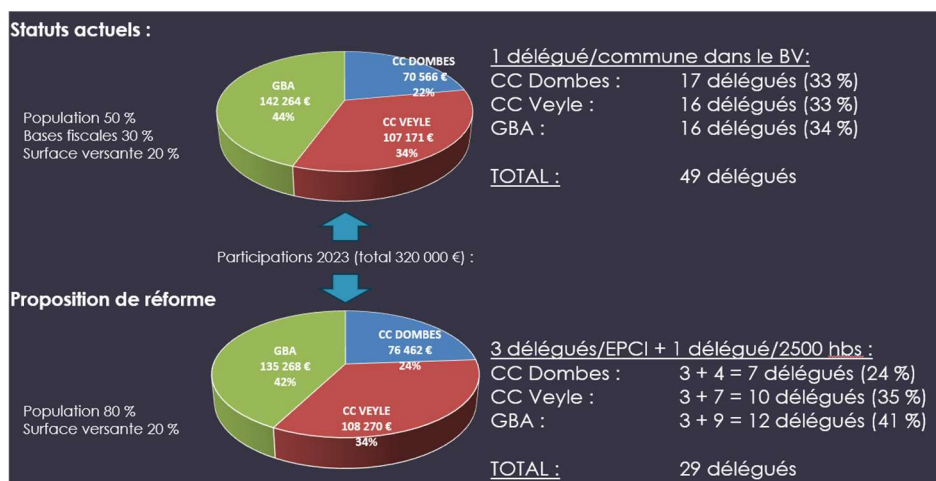
Le Moulin de Thurignat demeure le seul ancien moulin dont le vannage de décharge est maintenu et entretenu par le SMVV sans justification réglementaire. M. MICHEL informe que la restauration actuelle du pont de la Cascade oblige les propriétaires du Moulin de Chatan à passer par le Moulin de Thurignat. Ce contexte n'est donc pas favorable à la prise de décision d'un éventuel arrêt de maintenance par le syndicat.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (**7 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**), le Bureau Exécutif :

- **EXCLUT** les moulins de Faty et Vieux situés sur la Commune de Grièges de la liste des ouvrages aménagés par les anciens syndicats dont le SMVV assure toujours la maintenance ;
- **AUTORISE** le Président à notifier cette décision aux propriétaires concernés dans les meilleurs délais ;
- **AUTORISE** le Président à informer les services de l'Etat de cette décision.

### ❖ Présentation de la proposition de révision statutaire

M. KIHL projette le projet de révision statutaire qui a été transmis à l'assemblée délibérante et synthétise la proposition de réforme comme suit :



M. KIHL précise que le périmètre de compétence retenu (cf. article 5) correspond à celui défini dans les documents du SDAGE, condition indispensable à une éventuelle labellisation EPAGE.

❖ **Point sur l'exécution budgétaire**

✚ **En section de fonctionnement (CCG liés aux missions) :**

Désignation	Détail	BP 2024
611 Prestations de service	Animations scolaires	20 000.00 €
61521 Entretien et réparations des terrains	Terrains	8 000.00 €
615232 Entretien et rép. de réseaux (maintenance et entretien des vannages)	Vannages	3 300.00 €
	Rivières	10 000.00 €
	Entretien digue Malivert	12 000.00 €
617 Etudes et recherches	Semences prairiales	4 000.00 €
	Marais de Lent	37 500.00 €
62268 Autres honoraires, conseils... (commis enqueteur...)	Frais de structure	1 000.00 €
	Semences prairiales	6 000.00 €
	PSE	600.00 €
	Elaboration, suivi PAEC	2 000.00 €
	Veille foncière SAFER	2 400.00 €
6231 Annonces et insertions	Frais de structure	1 100.00 €
6236 Catalogue et imprimés (communication, journal et bulletin liaison)	Frais de structure	1 000.00 €
6251 Voyages, déplacements et missions (buffet réunion LEADER,...)	Semences prairiales	900.00 €
6288 Autres services extérieurs (drones photos, Txv collecte grains...)	Semences prairiales	25 000.00 €
Sous-total charges liées aux missions :		134 800.00 €

Opérations non engagées  
 Opérations engagées  
 Dépenses « au besoin »

✚ **En section d'investissement (hors opérations d'ordres et récupérations de recettes)**

Désignation	Dépenses Budget 2024	Désignation	Recettes Budget 2024
		FCTVA	31 766.26 €
TOTAL Aménagement Seuil de la Frétaz	45 869.97 €	TOTAL Aménagement Seuil de la Frétaz	65 467.50 €
TOTAL Chan'Eau Tour	40 000.00 €	TOTAL Chan'Eau Tour	32 000.00 €
TOTAL Restauration morphologique de la Veyle au moulin de Polaizé à Polliat	533 120.00 €	TOTAL Restauration morphologique de la Veyle au moulin de Polaizé à Polliat	201 960.00 €
TOTAL Aménagement de l'Etre à Polliat -pisciculture Teppe	45 000.00 €	TOTAL Aménagement de l'Etre à Polliat -pisciculture Teppe	
TOTAL Gestion milieu dombiste _ Année 2024	5 000.00 €	TOTAL Gestion milieu dombiste _ Année 2024	0.00 €
TOTAL Restauration Grande et Petite Veyle à Saint-Jean sur Veyle	40 000.00 €	TOTAL Restauration Grande Veyle à Saint-Jean sur Veyle	32 000.00 €
TOTAL Compensations environnementales	95 000.00 €	TOTAL Compensations environnementales	95 000.00 €
TOTAL Travaux en rivières	25 000.00 €	TOTAL Travaux en rivières	
TOTAL Programme de prairies naturelles	0.00 €	TOTAL Programme de prairies naturelles	12 370.56 €
TOTAL Maîtrise foncière - Année 2024	10 000.00 €	TOTAL Maîtrise foncière	8 000.00 €
TOTAL Equipements de bureau, informatique et terrain	22 452.00 €	TOTAL Equipements de bureau, informatique et terrain 2023	16 000.00 €
<b>DEPENSES TOTALES : 872 505.07 €</b>		<b>RECETTES TOTALES : 872 505.07 €</b>	

Opérations non engagées  
 Opérations engagées  
 Dépenses « au besoin »

Solde de trésorerie au 23/09/2024 : 430 199 €

❖ **Positionnement à adopter sur les travaux de continuité au moulin de Cure à Polliat**

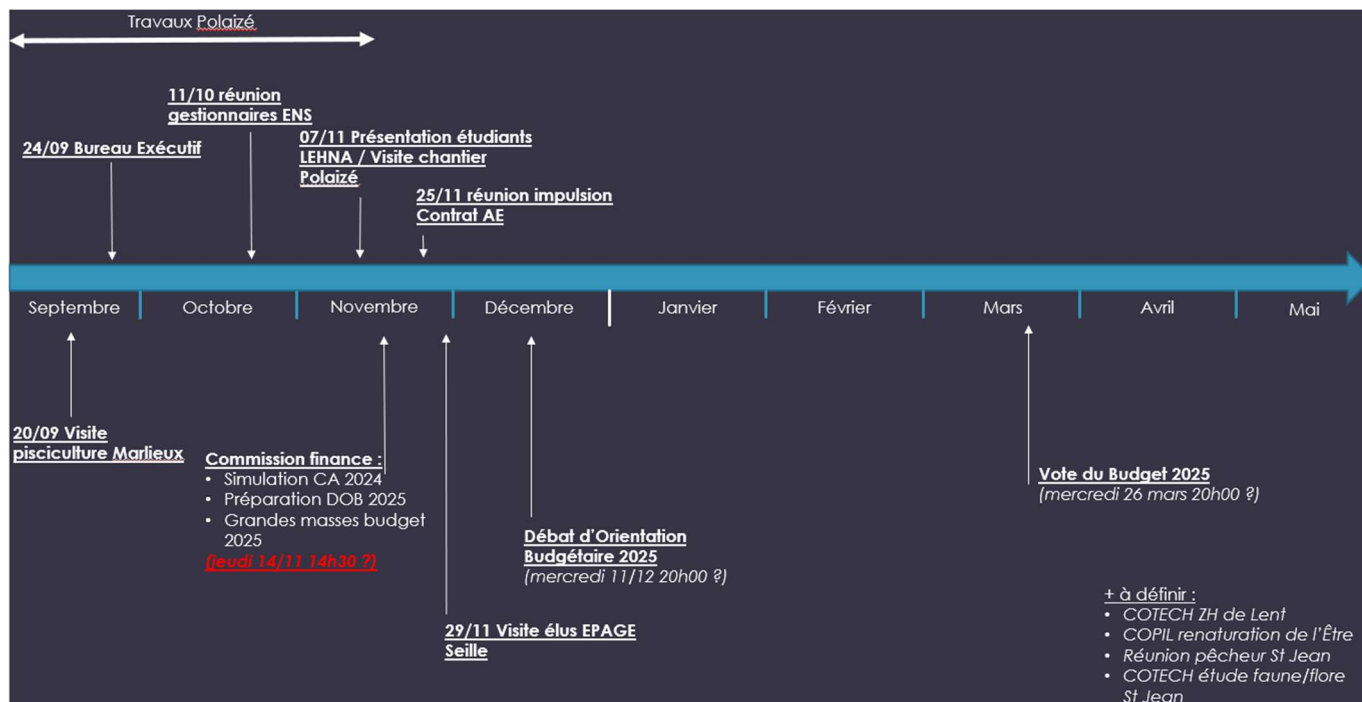
En présentation de la demande du propriétaire du Moulin de Cure, M. CHARBONNIER précise que le SMVV avait lancé des travaux de remise en continuité sur ce site, qui ont dû être interrompu et abandonnés.

Dernièrement, le syndicat a été de nouveau sollicité dans le cadre de la reprise des travaux d'aménagements, le propriétaire demandant au SMVV quelle implication serait possible de la part de ce dernier.

Le Bureau Exécutif se positionne sur l'idée d'assister techniquement et administrativement le propriétaire, qui resterait cependant maître d'ouvrage des travaux. La prise des travaux en maîtrise d'ouvrage par le syndicat, sans être totalement exclue, ne serait qu'une solution de dernier recours, et mise en œuvre à la condition que le propriétaire assure le reste à charge de l'opération.

❖ **Questions diverses**

- Organisation d'une rencontre AAPPMA St Jean/élus à Saint-Jean-sur-Veyle ;
- Actualité Moulin de Thuet à Vonnas ;
- Dépôt de main courant suite aux menaces prononcées par un ancien garde-pêche de Polliat ;
- Nouvelle candidature LIFE Dombes déposée le 19 septembre 2025. La réponse est attendu en février 2025 ;
- Organisation d'une réunion « d'impulsion » de contrat de territoire à l'initiative Etat/AERMC le 25 novembre 2024.



Suite aux questions abordées, le Président clôt les débats, remercie l'assemblée et lève la séance du Bureau Exécutif.

*Fin de la séance : 21h00*

**Le Président,**  
Gérard BRANCHY

**Le Secrétaire de séance,**  
Patrick DURANDIN